CHÊNE-BOUGERIES

Législature 2025-2030
Délibération D-2026-17

Séance du 19 novembre 2026

Indemnités allouées aux conseillers municipaux et administratifs

Vu le projet de budget pour l'année 2027,

vu le préavis favorable émis par 8 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention par les membres de la commission finances et contrôle de gestion, lors de la séance du 5 novembre 2026,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre v, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal

DÉCIDE

par XX voix pour, XX voix contre et XX abstentions,

1. De fixer les indemnités allouées à chaque conseiller administratif à 95 050 francs, soit à 285 150 francs au total.
2. De fixer les indemnités allouées pour les séances du Conseil municipal et pour les séances des commissions à 140 000 francs au total.
3. De porter ces sommes sur les rubriques budgétaires 2027 suivantes :

   012.300 Indemnités aux conseillers administratifs

   011.300 Indemnités aux conseillers municipaux

Laurent Marty
Président du Conseil municipal

PROJET